

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2017

En application de l'article L.2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Secrétaire de séance : En application de l'article L 2121-15 du CGCT - Mme Martine CHAUSSUNET

Ouverture de séance 19h00 par Mr Le Maire

En application de l'article L 2121-17 du CGCT

Le quorum étant atteint la séance peut commencer.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU - ANDRAU - BERGOUGNIOU - MORANGE – ABDELAOUI - BAROIS – LABAT – DIAZ - LUMEAU – TERKI – DALLA-BARBA – KIERASINSKI-JOCKIN – CHAUSSUNET - MARTY – BERGER - DUBOURDIEU - DRIVET – DELON - FALIÈRES - CHAGNIOT - MEYER – DIOUF – PETIT - CESSÉS

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs SCHWARZER - DELGADO - BRUNO - DAUVEL et BARRES

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme DELGADO donne procuration à Mme MORANGE

Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS

Mr DAUVEL donne procuration à Mme MEYER

1. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

Voir document joint.

Mr Cesses : « Je souhaiterais que sur le point n°3 Décision Modificative Budgétaire la phrase « l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires agit sur nos comptes et particulièrement « autre personnel extérieur », c'est Mr Barois qui l'a dit en commission finances. »

Mr le Maire : « Et donc ? »

Mr Cesses : « Je souhaiterais qu'on ajoute cette mention. »

Mr Bergougniou : « Ce n'est pas dans le compte rendu ? »

Mr le Maire : « Qu'est ce qu'il y a écrit ? »

Mr Cesses : « Ce que j'ai dit en séance. »

Mr le Maire : « On vérifiera si ça a été dit. »

Mr Cesses : « Ces propos, je les ai reportés mais c'est Mr Barois qui les a dit. »

Mr le Maire : « C'est bien ce qui est écrit. Page 5, 5^{ème} intervention : « Mr Cesses : « Donc, dans la section de fonctionnement, dans les dépenses « autre personnel extérieur », c'est 25 500 €, à la question d'où vient cette augmentation, Mr Barois en séance a expliqué qu'elle était dû à l'augmentation du point. ».

Mr Cesses : « Oui, continuez. »

Mr le Maire : « Ensuite, il y a une intervention de Mr Abdelaoui « Vous avez la réponse. Pourquoi poser la question ? ».

Mr Cesses : « Et à un moment, il y a une phrase seule où il est écrit : « Mr Cesses : Je me répète donc, l'augmentation de l'indice... » et cette phrase j'aimerais qu'elle soit associée à Mr Barois. »

Mr le Maire : « Je le note s'il y a une deuxième intervention mais ça y est quand même. »

Mr Cesses : « Je voterai contre par rapport à vos écrits. Je considère que le point n°3, que l'idée qu'on a dit pendant le débat n'est pas correcte. Le point n°9 Demande d'aide financière auprès du conseil départemental également et le point n°11 création de deux contrats aidés, je considère que tout n'a pas été retranscrit correctement. »

Mr le Maire : « Ça c'est votre parole contre celle de la personne qui fait la retranscription. »

Mr Cesses : « Oui mais je voterai contre. »

Mr le Maire : « Vous feriez mieux de remercier la personne qui réalise ce document parce qu'elle y passe du temps dessus. »

Mr Cesses : « Mais je n'ai pas dit le contraire. »

Mr Chagniot ne participe pas au vote.

POUR 25
CONTRE 1 (Mr CESSÉS)
ABSTENTION 0

2. DÉCISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire vous rappelle qu'en application de la délibération du 16 avril 2014 (art 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales), il a été amené à prendre un certain nombre de décisions concernant les éléments suivants :

53-2016 du 8 décembre :

Mission de coordinateur SPS – Travaux à l'école élémentaire Condorcet – ELYFEC SPS
Les factures correspondantes aux travaux s'élèvent à 690,00 € HT soit 828,00 € TTC.

Mr Cesses : « Pourriez-vous nous communiquer les interventions réalisées par le coordinateur ? »

Mr le Maire : « C'est une mission obligatoire, quand il y a des travaux dans un bâtiment, on est obligé d'avoir un coordinateur SPS, suivant les configurations mais en tout cas pour les travaux dans l'école, il n'y a pas de doute possible, il y a toujours une coordination SPS ainsi qu'un contrôle technique. C'est obligatoire dès qu'il y a plusieurs entreprises qui interviennent sur le bâtiment. Après, c'est une mission qui est payée. Le libellé c'est Sécurité Prévention et Santé. C'est une mission forfaitisée c'est-à-dire que c'est lui qui garantit la coordination SPS. C'est des réunions mais je n'ai pas le détail de sa prestation. Mais si vous voulez plus de détails... »

Mr Cesses : « Non, non c'est juste pour connaître le fonctionnement. On ne vous communique pas le détail de sa prestation ? »

Mr le Maire : « Personnellement, non. Comme je dis, c'est une mission d'accompagnement donc il doit y avoir des réunions avec les différents intervenants avec les différentes entreprises qui ont des lots dans le cadre des travaux. L'interlocuteur c'est le DST qui participe à ces réunions. »

Mr Cesses : « Comment peut-on mesurer si sa coordination est correcte ? »

Mr le Maire : « Déjà pour le choix de la coordination SPS et du contrôle technique, il y a des consultations d'entreprises donc ce n'est pas un hasard, on demande la prestation à plusieurs sociétés, on choisit celle qui est la mieux disante comme dans le cadre d'un marché public traditionnel. Et ensuite, quelle est la vérification ? C'est dans le cadre du suivi. Le DST suit la prestation. Il a une mission à accomplir donc s'il ne l'accomplit pas... C'est comme à un artisan à qui on demanderait de faire quelque chose, s'il ne le fait pas... Mais c'est plus de la compétence du DST de nous alerter si ce n'était pas le cas. »

Mr Bergougniou : « Pour aborder souvent tout ce qui est sécurité au niveau des bâtiments, c'est des personnes qui travaillent sur les plans des architectes et qui confirment ou conseillent si des choses ne sont pas aux normes. Par exemple, l'ouverture de porte, des tuyaux qui passent trop près ou qui risquent de mettre le feu. Ils sont là pour conseiller et anticiper par rapport aux visites de sécurité. »

Mr le Maire : « Ça, c'est par rapport au contrôle technique. »

Mr Cesses : « Et par rapport à la coordination ? »

Mr le Maire : « Il y a les deux. »

Mr Bergougniou : « C'est lié. »

Mr Cesses : « Si vous oubliez le casque sur le chantier. »

54-2016 du 8 décembre :

Avenants n° 6 au contrat d'assurance de la flotte des véhicules et des risques annexes - SMACL

Montant du marché 2015 : 10 059,86 € TTC

Montant de l'avenant n°6 : + 5.37 € TTC

Le montant du marché pour l'année 2016 s'établit à 10 065,23 € TTC

Mr Cesses : « Quelles sont les autres assurances qui ont été mises en concurrence ? »

Mr le Maire : « Ça, c'était dans le cadre du marché assurance qu'on avait. Donc c'était un marché reconduit. A partir de 2017, on ne va peut être pas changer de fournisseurs mais à la Communauté de Communes il y a eu un groupement de commandes pour le marché d'assurance et il y a eu une désignation pour un nouveau fournisseur pour les différentes assurances de la mairie dont l'assurance pour la flotte de véhicules. De mémoire, le groupement

de commandes avec la CCST permet de générer une économie d'une vingtaine de milliers d'euros par an pour la commune. Pour répondre à votre question plus précisément, je crois que c'est toujours la SMACL qui a le marché mais on est bien dans le cadre du marché qui s'est interrompu à la fin de l'année de la mairie vers la SMACL et on va le reprendre dans le cadre du marché de la CCST. »

55-2016 du 8 décembre :

Convention de Contrôle Technique – Travaux à l'école élémentaire Condorcet - QUALICONSULT

Les factures correspondantes aux travaux s'élèvent à :

- Mission Contrôle Technique : 1 800,00€ HT soit 2 160,00 € TTC
- Attestation finale sur l'accessibilité : 200,00 € HT soit 240,00 € TTC

Soit un montant total de 2 000,00 € HT soit 2 400,00 € TTC.

Mr Cesses : « Quels sont les pronostics que vous ont donnés ce fameux contrôle technique ? »

Mr le Maire : « Comme observations ? Par rapport aux plans ? »

Mr Cesses : « Oui, tout à fait. »

Mr le Maire : « Sur Condorcet, je n'ai pas de retour. »

Mr Bergougniou : « Rien de particulier, il y a des observations qui ont été faites à la demande des enseignants, des ouvertures de portes qui ont été acceptées. »

Mr le Maire : « Oui, c'était à Marie Curie. Mais après, ce n'est pas parce que je n'ai pas de retour qu'on ne peut pas payer la prestation. Si l'architecte travaille très bien, effectivement, on paye une mission qui n'a pas de valeur ajoutée directement mais elle est nécessaire. »

56-2016 du 9 décembre :

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'urbanisation de l'avenue du Château d'Eau – Marché 2016 – PI – 01– AXE INGÉNIERIE

Le montant du forfait provisoire s'élève à 19 525,00 € HT soit 23 430,00 € TTC

Tranche ferme : mission de maîtrise d'œuvre pour urbanisation de 9 075,00 € HT 10 890,00 € TTC

580 ml avec giratoire

Tranche optionnelle : mission de maîtrise d'œuvre pour 713 ml 10 450,00 € HT 12 540,00 € TTC

Le taux de rémunération est fixé à 2,75 %.

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 710 000,00 € HT dont 330 000,00 € HT pour la tranche ferme et 380 000 € HT pour la tranche optionnelle.

Mr Cesses : « Brièvement, les résultats de la mission ? »

Mr le Maire : « C'est le choix du maître d'œuvre pour l'urbanisation de l'avenue du château d'eau. Il n'y a pas de résultat. C'est un marché public pour lequel on a dit qu'on souhaitait des travaux de rénovation de l'avenue du château d'eau et ensuite un maître d'œuvre se propose sur la base d'un montant estimé et même opération, le mieux disant a le marché. Ensuite, il commence à travailler sur ce projet là en présentant des projets, esquisses... il avance sur le projet. »

57-2016 du 16 décembre :

Avenant n°1 au marché n° 2016 – T - 008 relatif aux travaux de démolition et de désamiantage au stade municipal et au groupe scolaire des Hauts de St Gilles - STTL

Montant initial du marché : 43 567,61 € HT soit 52 281,13 € TTC

Montant de l'avenant : 5 700,00 € HT soit 6 840,00 € TTC

% d'écart introduit par l'avenant : 13 %

Montant du nouveau marché : 49 267,61 € HT soit 59 121,13 € TTC

Mr Chagniot : « Pourquoi il y a déjà un avenant ? »

Mr le Maire : « C'est les aléas. Pour être précis, c'est dans le cadre du désamiantage, n'avait pas été diagnostiqué au préalable de l'amiante dans les poteaux qui supportaient le auvent d'entrée au stade. Je crois qu'aux écoles aussi. C'était juste la partie haute sous la toiture et le garage à vélo qu'il y avait à côté contenaient aussi de l'amiante. Donc, il y a eu des prestations supplémentaires. »

58-2016 du 23 décembre :

Contrat d'assurance dommages ouvrage n°7358478004 pour la construction des vestiaires, tribunes et club house du stade municipal – AXA représenté par SARL BORDIER ASSURANCES

La cotisation provisoire s'élève à 16 088,58 € HT. A cette cotisation s'ajoutent les frais de répertoire et la taxe d'assurance.

La cotisation est ajustable aux taux de :

- 0,689 % HT pour la garantie dommages obligatoire,
- 0,172 % HT pour les garanties complémentaires dommages obligatoires,
- 0,112 % HT pour la garantie dommages en cours de chantier.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS DU MAIRE.

3. CHOIX DU PRÊT POUR LES FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS 2017

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire un contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne afin de financer les investissements.

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du prêt : 1 000 000,00 €

Durée amortissement : 20 ans

Taux d'intérêt : 1,43 %

Périodicité : trimestrielle

Amortissement : constant

Montant échéance : 16 075,00 €

Montant global des intérêts : 144 787,50 €

Frais de dossier : 0,15 %

Mr le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la souscription au contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne et de l'autoriser à le signer.

Mr Chagniot : « Je tiens à expliquer notre vote contre. J'aurais bien aimé que ce soit vu dans le cadre du budget. Parce que là on nous demande de voter, même si c'était inscrit au budget de 2016, j'aurais aimé que ce soit fait pendant le budget de 2017 pour qu'on voit où on en est. »

Mr Barois : « Excusez-moi mais ça fait partie du budget 2016. »

Mr Chagniot : « Oui mais on n'a pas voté le budget 2017 donc on en parle pas. »

Mr Barois : « Je viens de dire 2016. »

Mr Chagniot : « Mais c'est ce que je dis. Même si c'est inscrit au budget de 2016, j'aurais aimé qu'on en parle au moment du budget 2017 et pas de voter à la hâte. »

POUR	21
CONTRE	6 (Mmes FALIÈRES, MEYER, PETIT et Mrs DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF)
ABSTENTION	0

Mme Meyer : « Pardon, Mr Barois, mais on parle bien de 2017 ? Parce que vous parlez de 2016 donc j'ai un doute. »

Mr Barois : « Mais le budget 2017 n'est pas encore fait. »

Mme Meyer : « Mais vous marquez 'investissements 2017' »

Mr le Maire : « Mais vous savez très bien que dans le budget 2016, il y avait un montant emprunté, il y a eu un premier million emprunté à la rentrée... »

Mr Barois : « C'est le deuxième sur les trois qui étaient prévus initialement. C'est pour ça que je ne comprends pas. »

4. REVERSEMENT DU SIDEXE

Mr le Maire expose :

Par délibérations en date des 18 décembre 2012 et 29 janvier 2013, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de dissolution et liquidation du SIDEXE, notamment le transfert de l'ensemble de son patrimoine au budget annexe de la commune de PLAISANCE DU TOUCH spécialement créé pour cette opération.

Conformément au protocole d'accord de dissolution du 25 mai 2012, le produit des cessions des terrains non bâtis restant à vendre, diminué des frais occasionnés, doit faire l'objet d'une répartition entre les trois communes de Plaisance du Touch, Fonsorbes et La Salvetat St Gilles.

Plusieurs ventes ayant été réalisées pour un montant de 3 005 660,37 €, le budget annexe "SIDEXE" de la commune de PLAISANCE DU TOUCH en reversera 17,27% à la commune de LA SALVETAT SAINT-GILLES, soit 519 077,55 €.

Voir tableau joint.

Mr le Maire propose d'approuver l'encaissement de cette recette.

Mr Chagniot : « Je ferai juste une remarque. Vous nous proposez d'accepter cette somme liée au SIDEXE. Or, le SIDEXE urbanise le plateau de la Ménude pour lequel vous vous êtes battus contre. Je trouve cela paradoxal. »

Mr le Maire : « Comme vous faites la même remarque, je vous ferai la même réponse. Je vous dis qu'il faut dissocier Val Tolosa et le développement économique du plateau de la Ménude. »

Mme Falières : « C'est pareil. »

Mr Chagniot : « Je vous rappellerai un tract que vous avez diffusé à l'époque. Vous rêviez de mettre des pommiers sur le plateau de la Ménude. »

Mr le Maire : « Personnellement, je n'ai jamais tenu ces propos. »

Mr Chagniot : « Peut être. »

Mr le Maire : « Je vous mets au défi de trouver les propos de ma part de cette teneur. »

Mr Cesses : « Ça veut dire que vous vous dissociez de la prise de position de Bien Vivre à La Salvetat, Mr le Maire ? »

Mr le Maire : « Pas forcément de Bien Vivre à La Salvetat. Je vous invite à lire la position de BVS. Après, il y a des positions individuelles mais aujourd'hui il n'y a jamais eu de position pour dire non au restaurant le Pourquoi Pas. Et là, on est bien dans ce cadre là. C'est exactement ça. »

Mr Dalla-Barba : « Le développement économique ce n'est pas pareil que le centre commercial. Le centre commercial non, des entreprises pour le développement économique oui. »

Mr Diouf : « Vous ne pouvez pas séparer le développement économique d'un centre commercial. »

Mr le Maire : « On peut séparer en terme de nuisances. Les nuisances d'une PME ne sont pas les mêmes qu'un hypermarché. »

Mr Diouf : « Là, on parle d'un impact environnemental. On ne peut pas séparer les deux. Le Développement économique, c'est l'emploi, le pouvoir d'achat... »

Mr Dalla-Barba : « Le développement économique mais pas à n'importe quel prix. Pas au prix d'un centre commercial du type de Labège, des choses comme ça. Au prix des entreprises qui produisent, nous sommes entièrement d'accord. »

Mr le Maire : « Les sommes qui sont créditées là correspondent bien à des petites et moyennes entreprises. »

Mr Drivet : « Mr Diouf, si je peux me permettre, quand vous allez travailler dans une entreprise, vous y gagnez de l'argent, quand vous allez dans un centre commercial c'est pour en dépenser. Donc, ce n'est pas du tout le même contexte, le même cas de figure. »

Mr Chagniot : « Et si car il faut le centre commercial pour arriver à le vendre. C'est la petite nuance. »

Mr Diouf : « L'employé qui y travaille il y gagne de l'argent aussi. »

Mme Diaz : « Il, c'est le chômeur qui aura son magasin de fermé, il ira travailler là-bas, ça revient au même. Il n'y aura pas de création d'emploi. »

Mme Falières : « Un petit magasin qui ferme et on est embauché à la mairie donc il n'y a pas de souci. »

Mr Barois : « Deux points. Le premier, c'est que ces cessions ne concernent nullement le promoteur Val Tolosa mais SCI de La Garonne. Le SIDEXE a plusieurs parties. Là, il s'agit de vendre des terrains ne concernant pas du tout le parc de Val Tolosa. L'autre point, Mr Chagniot, nous sommes contre Val Tolosa, sans aucun doute, alors qu'est ce qu'il faut que nous fassions ? Refuser l'argent qui nous est du ? Du à la commune de manière générale à cause du SIDEXE ? Ou l'accepter ? Dîtes nous ce qu'il faut faire à ce moment là ? Puisque vous dites que c'est contraire à nos convictions. Le rejeter ? Et le donner à qui ? »

Mr Chagniot : « Moi, je suis pour puisque je me suis bagarré pour que le SIDEXE fonctionne. Je suis pour que la commune le récupère cet argent puisqu'il est du. Je trouve paradoxal que de votre côté vous ayez critiqué la Ménude et que derrière vous encaissiez l'argent sans aucun scrupule. »

Mr le Maire : « Alors clairement je ne peux pas vous laisser dire que vous êtes pour le SIDEXE et nous contre. Vous êtes pour Val Tolosa et nous contre Val Tolosa. Pour le SIDEXE, ce n'est pas la même chose. »

Mr Chagniot : « Je vous rappellerai, Mr le Maire, que l'ensemble complet de la Ménude représentait plus de 300 hectares et ça représente à peine 60 hectares pour Val Tolosa. Donc, vous ne pouvez pas dire que vous êtes pour 250 hectares de construction et contre 60 hectares. Ce n'est pas logique. »

Mr le Maire : « Je peux me réexprimer. Nous sommes pour de vrais emplois dans des PME et contre des emplois précaires dans un hypermarché en raison des nuisances etc. »

Mr Chagniot : « Je vous ferai remarquer Mr le Maire que plus de la moitié des entreprises qui achètent les terrains ce sont des investisseurs et on ne sait pas du tout quelles activités vont être faites. »

Mr le Maire : « Donc, c'est une mauvaise idée le SIDEXE alors ? »

Mr Chagniot : « Non, ce n'est pas une mauvaise idée mais c'est que vos arguments ne tiennent pas, c'est tout. »

Mr le Maire : « J'arrive à me convaincre, c'est déjà bien. »

Mr Cesses : « J'ai bien compris votre prise de position. Vous êtes contre l'hypermarché. Je serais intéressé de comprendre et de connaître à partir de quel moment vous considérez qu'une grande surface est nuisible ? Je pense directement à l'Intermarché ou Lidl, est ce que vous considérez qu'ils sont nuisibles ? Par rapport à nos petits commerçants ? »

Mr le Maire : « Notre positionnement est lié aux nuisances routières donc on est en train de travailler dessus pour voir si on peut éviter que ce soit aussi catastrophique qu'on le craint. Il y a clairement la problématique, et je sais que c'est un sujet polémique, des nuisances apportées aux petits commerces quand il y a une implantation. Alors il y en a qui vont dire que ça va les renforcer, et je connais bien les arguments contraires, mais nous, on considère que ça va être difficile d'avoir des petits commerces à La Salvetat et certains secteurs, s'il y a une grosse concurrence avec un centre commercial, et il n'y a pas que La Salvetat, on peut parler du cinéma de Plaisance du Touch et se demander comment il va survivre avec le multiplexe. »

Mme Falières : « Mais le cinéma de Plaisance est totalement d'accord. Vous en avez parlé en communauté de communes. Ça a été voté en communauté de communes et pas un de vous n'étaient là pour dire oui ou non. »

Mr le Maire : « Pardon ? »

Mme Falières : « Ça a été voté en communauté de communes les 12 salles ? »

Mr le Maire : « Non. »

Mme Falières : « Si ça y est passé, renseignez-vous. »

Mr le Maire : « Je n'y étais pas hier soir mais j'ai été aux autres. »

Mme Falières : « Ce n'était pas hier soir mais lors d'une commission que ça s'est fait. »

Mr le Maire : « Donc je nie complètement vos propos. Ce point n'a pas été abordé en communauté de communes quand nous étions présents. »

Mme Falières : « Pas en réunion de la communauté de communes mais en commission. Mais vous n'étiez pas présent. »

Mr Barois : « Je n'ai pas compris. Le cinéma de Plaisance est pour le cinéma de 12 salles avec 2 500 places ? »

Mr Diouf : « Excusez-moi mais le public d'Ecran 7 n'a rien à voir avec ce public. »

Mr le Maire : « J'entends cet argument. Effectivement, il a été développé par ceux qui étaient pour le cinéma que la seule chose qu'on ignore c'est qu'Ecran 7, certes à une programmation plus arts et essais mais pour vivre, il a besoin quelques fois dans l'année des films Box Office. Mais ce qui a été dit y compris par la DRAC, même si elle était favorable avec réserve, elle a bien expliqué qu'un petit cinéma comme ça, il y avait quand même un risque qu'avec un gros complexe à côté, il ne pourrait plus avoir de films Box Office. »

Mr Drivet : « Je voulais poser une question à Mme Falières. Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Il y a des décisions qui sont prises en commission au niveau de la CCST ? »

Mr le Maire : « Non, c'était à la Préfecture. »

Mr Cesses : « Je vais reposer ma question car je n'ai pas compris votre réponse. Par rapport à la taille. L'Intermarché concrètement ? »

Mr le Maire : « Donc je disais que les arguments étaient la nuisance routière, le petit commerce qui est impacté et on n'est pas satisfait des emplois offerts par la grande distribution. »

Mr Drivet : « Et la pollution aussi. »

Mr Cesses : « Et ce type de nuisances n'est pas apporté par l'Intermarché qu'on a à l'entrée de La Salvetat ? »

Mr le Maire : « Je n'ai jamais vu le parking d'Intermarché déborder sur le rond point. C'est un critère. Par contre, on craint que les parkings de Val Tolosa débordent sur les ronds points d'accès. Pourquoi on le craint ? Parce que 100 %

des centres commerciaux sont saturés dans l'année et il n'existe aucun exemple où il y a 0 bouchon. Il n'y en a pas tous les jours mais les grandes périodes, le mois de décembre, le mois des soldes... »

Mr Cesses : « Je comprends bien, on en a pas besoin mais tout le monde y va. »

Mr le Maire : « On y va mais jusqu'à présent on arrive à survivre à La Salvetat et aller dans de la grande distribution dans l'avoire à côté. »

Mme Andrau : « On a un beau marché à La Salvetat donc on fait en sorte d'y aller. »

Mr le Maire : « Et puis Intermarché n'a pas nécessité de construire une route qui était déjà en très bon état. »

Mr Cesses : « Pour compléter vos propos vous avez dit que vous étiez en train de réfléchir à une étude pour éviter cet impact. »

Mr le Maire : « En fait, on a pris des contacts avec le Directeur de la voirie au conseil départemental qu'on a vu début décembre et qu'on doit revoir au mois de janvier. »

Mr Cesses : « C'est très intéressant et je vous serai gré d'en parler en conseil municipal sur l'avancée de cette idée. »

Mme Falières : « Mais la communauté de communes est aussi en train de penser à ce genre de choses aussi. On en a parlé hier soir. »

Mr le Maire : « Mais il vaut mieux le faire à deux. »

Mme Falières : « On en a parlé hier soir, il ne faut pas dire qu'il y a que La Salvetat, toutes les communes alentours sont concernées et y travaillent. Que ce soit pour les transports en commun que pour la voirie. »

Mr le Maire : « Oui sur les transports en commun mais les plans actuels sont déposés donc il y a urgence à intervenir. »

Mme Falières : « Après, pour les vrais toulousains, on a toujours connu des bouchons dans ce secteur. »

Mr le Maire : « C'est bien parce qu'il y a déjà des bouchons dans ce secteur qu'on est inquiet. »

Mr Bergougniou : « Pour ce qui est d'en parler en conseil municipal, on se rassure, on n'aura pas encore rencontré le directeur de la voirie qu'il y aura déjà des gens qui auront été le voir pour nous mettre des bâtons dans les roues et nous empêcher que ça se fasse. On connaît, on a l'habitude. »

Mr Cesses : « On ne comprend pas ce que vous dites. Je demande simplement d'en parler en conseil municipal. Vos allusions scabreuses ont peu d'intérêt. »

Mr Chagniot : « J'espère que ce sera retranscrit. »

Mr Diouf : « La section PS discute avec les élus PS du département. Et si ces personnes viennent vous voir pour vous raconter des choses, posez-vous des questions. Parce qu'eux ne vous disent pas ce qu'ils nous disent aussi. »

Mr Bergougniou : « Mr Diouf, je n'ai pas attaqué la section PS. Ce ne sont que des faits. »

Mme Falières : « Mais des faits de quoi ? Il faut le dire puisqu'il y a quelque chose qui a été dit au conseil départemental. »

Mr Bergougniou : « C'est par rapport au château. »

Mr Diouf : « Et qu'est ce qu'on a dit ? J'ai été à toutes les réunions. Qu'est ce qu'on leur a dit ? »

Mme Andrau : « Vous le savez et ce n'est pas le débat. »

Mme Falières : « Et alors, chacun a le droit de dire des choses. »

Mr le Maire : « Vous avez le droit mais d'où la remarque pertinente de Mr Bergougniou. »

Voté à l'unanimité.

5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA DRAC : CHATEAU RAYMOND IV – TRAVAUX D'URGENCE DE STRICTE CONSERVATION

Mr le Maire expose :

Suite à l'acquisition du château Raymond IV par la commune, les services de l'Etat ont évalués les travaux d'urgence de stricte conservation :

	<u>HONORAIRES</u>	<u>TRAVAUX</u>
Estimation en HT	47 214.00 €	566 667.00 €
Imprévus 10 %	4 700.00 €	56 000.00 €
TOTAL DÉPENSES EN HT	51 914.00 €	622 667.00 €

Mr le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès de la DRAC au taux le plus élevé possible pour les travaux de stricte conservation du château Raymond IV.

Mr Chagniot : « Qui est l'architecte ? »

Mr le Maire : « La remise des pli est aujourd'hui. »

Mr Chagniot : « Et ce sera fait en coopération avec la DRAC ? »

Mr le Maire : « C'est obligatoirement un architecte du patrimoine. Déjà, on ne peut consulter que les architectes du patrimoine. Et il sera épaulé par un ingénieur du patrimoine, de la DRAC. C'est un contexte un petit peu particulier. »

Mme Meyer : « Vous avez mis imprévus 10 %. 10 % du chiffre comme ça ? Je n'ai jamais vu de délibération avec des imprévus comme ça à 10 %. »

Mr le Maire : « OK. »

Mr Cesses : « Pour abréger, ma remarque concernera le point 5, 6 et 7. Je vais me mettre en position par rapport à ma prise de position concernant l'achat du château. Je vais désapprouver ces trois points car je considère que l'achat n'était pas l'échelle de notre commune. Ça aurait été au minima à l'échelle de l'intercommunalité voire du département ou plus. De plus, je considère que c'est un achat qui est irresponsable par rapport à son coût qui est évalué à plus de 4.7 millions d'euros. »

Mr le Maire : « Vous nous citerez vos sources. »

Mme Chaussouet : « Mais c'est pour demander des aides en l'occurrence. »

Mme Kierasinski-Jockin : « Mais ils sortent d'où ces chiffres ? »

Mr Cesses : « Je reste cohérent avec mon vote initial. J'étais contre l'achat du château donc par déclinaison... »

Mr le Maire : « Mais méfiez-vous des estimations parce qu'effectivement comme je vous dis je peux vous faire un listing de toutes les estimations qui ont été données sur le château, ça va jusqu'à 7 millions d'euros sur des articles de La Dépêche. Moi, je peux vous en montrer à 1.2 millions aussi. C'est pour cela que je ne donne pas d'estimation. Surtout que là on est sur les travaux de restauration et donc si vous nous avez compris il y a un projet en deux phases. Une première phase, on s'engage sur la stricte conservation et donc qui se limite sur les 566 667 € HT donc on est loin des 4.7 millions d'euros. Une deuxième phase de restauration, le montant de la restauration dépend de ce qu'on va faire dedans donc c'est difficile de donner un chiffre. Pour cette phase-là, on ne s'est pas prononcé à ce jour. »

Mr Chagniot : « Mais quand même. Quand on parle de chiffre, on ne parle pas de chose en l'air. Aujourd'hui la restauration d'un bâtiment comme ça c'est à peu près 1 000 € par m². Il y a 600 m² ça fait donc 6 millions d'euros. Donc, ce n'est pas des chiffres en l'air. »

Mr le Maire : « 600 m² fois 1 000 ça fait 600 000 €. Et effectivement, le devis à 1.2 millions que j'avais vu, il disait que c'était 2 000 € le m² d'où les 1.2 millions qui étaient annoncés. Vous voyez que c'est bien plus près d'un million que de 7. »

Mr Barois : « Les prochaines élections municipales étant en 2020, nous avons encore un certain temps pour le budget donc si vous pouviez nous fournir tous les documents permettant d'estimer les travaux sur le château pour les futurs budgets 2017, 2018, 2019 et 2020 »

Mme Falières : « On ne va pas travailler pour vous. »

Mr Cesses : « Vous plaisantez. C'est vous qui proposez le projet, c'est vous qui devez le financer donc il va falloir bosser un petit peu. Mais je vous présenterai mes conclusions par rapport à votre budget. »

Mr le Maire : « On ne va pas proposer de chiffre sur lequel on s'engage, même si je vous dis que sur le devis il s'agit d'1.2 millions. On peut noter que pour Mr Cesses on est à 4.7 millions, pour Mr Chagniot à 6 millions. Peu importe, ce n'est pas le débat. On est sur les travaux de stricte conservation et sur les demandes d'aide. »

Mr Cesses : « Je maintiens, je vote contre. »

Mme Meyer : « Je vote contre pour les mêmes raisons que Mr Cesses. Imprévus 10 % je n'ai jamais vu ça. »

Mme Falières : « Moi, je m'abstiens. Mais il ne faut pas que vous soyez choqué parce que nous votons contre ou on s'abstient. On a le droit, c'est notre décision. Et puis de toute manière, il faut comprendre que vous êtes dans la majorité donc ça passera quand même. »

Mr Chagniot : « Je tiens à expliquer mon abstention. Une demande de subvention on ne doit pas s'abstenir parce que de tout façon l'achat a été fait. Je ne vote pas pour parce que tout simplement j'étais contre cet achat. »

Mr Drivet : « A une époque vous avez bien cherché à l'acheter. »

Mr Chagniot : « Oui mais à l'époque on ne gaspillait pas l'argent comme maintenant. On le verra au niveau du budget et on en reparlera. »

POUR 20

CONTRE 2 (Mme MEYER et Mr CESSÉS)

ABSTENTION 5 (Mmes FALIÈRES, PETIT et Mrs DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF)

6. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE : CHATEAU RAYMOND IV – TRAVAUX D'URGENCE DE STRICTE CONSERVATION

Mr le Maire expose :

Suite à l'acquisition du château Raymond IV par la commune, les services de l'Etat ont évalués les travaux d'urgence de stricte conservation :

	<u>HONORAIRES</u>	<u>TRAVAUX</u>
Estimation en HT	47 214.00 €	566 667.00 €
Imprévus 10 %	4 700.00 €	56 000.00 €
TOTAL DÉPENSES EN HT	51 914.00 €	622 667.00 €

Mr le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès du conseil régional Occitanie au taux le plus élevé possible pour les travaux de stricte conservation du château Raymond IV.

POUR 20
CONTRE 2 (Mme MEYER et Mr CESSES)
ABSTENTION 5 (Mmes FALIÈRES, PETIT et Mrs DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF)

7. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE : CHATEAU RAYMOND IV – TRAVAUX D'URGENCE DE STRICTE CONSERVATION

Mr le Maire expose :

Suite à l'acquisition du château Raymond IV par la commune, les services de l'Etat ont évalués les travaux d'urgence de stricte conservation :

	<u>HONORAIRES</u>	<u>TRAVAUX</u>
Estimation en HT	47 214.00 €	566 667.00 €
Imprévus 10 %	4 700.00 €	56 000.00 €
TOTAL DÉPENSES EN HT	51 914.00 €	622 667.00 €

Mr le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès du conseil départemental de la Haute-Garonne au taux le plus élevé possible pour les travaux de stricte conservation du château Raymond IV.

POUR 20
CONTRE 2 (Mme MEYER et Mr CESSES)
ABSTENTION 5 (Mmes FALIÈRES, PETIT et Mrs DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF)

8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA CAF DE LA HAUTE – GARONNE : PARTIE ALSH DU GROUPE SCOLAIRE DES HAUTS DE ST GILLES

Mr le Maire expose :

Dans le cadre de l'extension du groupe scolaire des Hauts de Saint Gilles (construction d'une classe maternelle, 5 classes élémentaires et 2 salles d'activités), le montant estimé des travaux pour les 2 salles d'activités s'élève à 209 171 € HT.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès de la CAF de Haute-Garonne au taux le plus élevé possible pour la partie ALSH (2 salles d'activités) du groupe scolaire des Hauts de Saint Gilles.

Mr Chagniot : « Vous venez de dire 'proratisé' c'est-à-dire ? »

Mr le Maire : « Sur le plan il y a effectivement 6 salles de classes et 2 salles d'activités qui sont prévues en outre pour le centre de loisirs, l'ALAE ou l'ASLH. Ce sont des salles qui pourront être mises à disposition d'où cette demande d'aide de la CAF par rapport à la réalisation de ces salles. »

Mr Chagniot : « J'ai du mal à imaginer demander des aides sur des surfaces. »

Mr le Maire : « Ok mais il vaut mieux faire la demande et voir si on obtient l'aide. »

Mme Andrau : « Si on ne l'a pas tant pis. »

Mr Chagniot : « Mais je suis d'accord sur le principe mais j'ai du mal à imaginer sur des surfaces qui seront faites en salles d'activités. »

Mr le Maire : « Avec la conseillère technique de la CAF, on lui en a parlé et elle nous a dit de faire la demande. »

Mr Chagniot : « Mais c'est dans la formulation de la demande. »

Mr le Maire : « 'Proratisé' c'est moi qui l'ai rajouté. Le montant, c'était pour vous informer d'où on avait sorti ce chiffre. Le montant c'est 209 171 € HT sur la demande qui sera transmise. »

Voté à l'unanimité.

9. AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Voir le rapport de présentation, synthèse financière et synthèse équipements joints.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle 2017 et demande l'autorisation de signer et de déposer la demande d'Ad'AP auprès de la Préfecture.

Voté à l'unanimité.

10. CCST : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU

Mr le Maire expose :

Dans le cadre de la loi Alur, adoptée en mars 2014, le dispositif prévoit le transfert du Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes membres à l'intercommunalité.

La Communauté de Communes ou la Communauté d'Agglomération existant à la date de publication de la loi Alur, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Le transfert de compétence, prévu par l'article 136, vise la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Les documents d'urbanisme tenant lieu de PLU sont les documents dont les règles s'appliquent en lieu et place du PLU : il s'agit des plans d'occupation des sols (POS), des PAZ (plan d'aménagement de zone) et des plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

La loi précise que la compétence est transférée à l'intercommunalité sauf si au moins un quart des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y oppose.

Lors du Conseil Communautaire en date du 15 septembre 2016, la CCST a décidé de s'opposer au transfert de la compétence PLU des communes membres à la Communauté de Communes de la Save au Touch.

La délibération précise que les assemblées délibérantes des communes membres sont invitées à délibérer sur ce transfert.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de s'opposer au transfert de la compétence PLU de la commune à la CCST.

Mr Dalla-Barba : « Quelle était la position des différentes communes membres ? »

Mr le Maire : « En fait, toutes les communes s'opposaient, il n'y a que Plaisance qui ne se serait pas opposée mais qui s'est alignée, on va dire, à la demande des autres communes. En communauté de communes ça a été adopté, alors je ne vais pas dire à l'unanimité mais toutes les majorités des communes s'y sont opposées. »

Mr Diouf : « Vous êtes au courant que même si les communes s'opposent, le Préfet peut prendre les décisions nécessaires. »

Mr le Maire : « Oui, on fait ce qu'on peut faire. »

Voté à l'unanimité.

POUR INFORMATION

1. DECOSET : rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets version pdf consultable ou téléchargeable sur www.decaset.fr
2. SDEHG : information relative à la pose de réseaux de communications électroniques sur les supports du réseau aérien de distribution d'électricité.

Mr Chagniot : « Dans quels délais nous aurons la fibre sur la commune ? »

Mr le Maire : « Je sais que la question a été posée la dernière fois. On n'a pas de nouvelle. Disons que le programme par rapport au Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Numérique, les travaux sur la fibre ne démarreront qu'en 2018. Aujourd'hui le programme n'est pas encore lancé. L'année 2017 va être une année où le syndicat va devoir choisir le mode de délégation du service public. Il y a deux possibilités, je ne rentre pas dans les détails mais le bureau du syndicat tendrait vers une DSP afermo concessive. En gros, c'est travailler en partenariat avec les opérateurs de téléphonie qui déploient déjà la fibre. Tout ça n'a pas été encore voté mais l'année 2017, ça va être la consultation des différents opérateurs, c'est de l'administratif et les travaux ne démarreront qu'en 2018. Pour tout ce qui est planning, on vous tiendra informé dès qu'on aura quelque chose de plus précis pour La Salvetat. Tout ce que je sais dire aujourd'hui, c'est que les travaux phase 1 pour les communes comme la notre ne démarreront qu'en 2018 et se termineront avant fin 2020. Donc on sera dans cette fenêtre là. Aujourd'hui, aucun planning n'a été fait par le syndicat.

Mr Chagniot : « Quand on parle de fibre, pour simplifier, comme pour les systèmes d'eau, il y a les gros tuyaux qui arrivent aux boîtes de répartition et après ça part vers des boîtes secondaires. La fibre va s'arrêter à quel niveau ? »

Mr le Maire : « Au domicile. C'est déployé jusqu'aux domiciles et aux entreprises aussi. »

Mr Barois : « Les tarifs du SDEHG à ce niveau là sont des tarifs prises. Donc ça veut dire vraiment dans le domicile des usagers. »

Mr Chagniot : « Je dis ça parce qu'il y a deux technologies. Il y a la fibre qui arrive réellement au domicile et il y a la technologie où la fin c'est ce qu'ils appellent la technologie cuivre. »

Mr le Maire : « C'est fibre jusqu'à la maison. »

3. Arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts de la CCST
4. Plateaux ralentisseurs

QUESTIONS GROUPE CAP @VENIR

1/ M le maire, contrairement à vos dires, vous n'avez toujours pas donné de réponse à la question écrite du 23 Octobre 2014 relative au tract anonyme et calomnieux distribué sur notre commune. La question vous est personnellement adressée et elle attend une réponse franche de votre part. Je réédite donc la question et compte que votre sincérité, vous dicte de répondre enfin. M ARDERIU devant le conseil municipal pouvez-vous solennellement affirmer que vous ne connaissez absolument pas les protagonistes de ce tract ?

La réponse à cette question a été donnée lors du conseil municipal du 23 octobre 2014 et n'appelle plus de commentaire supplémentaire de notre part.

2/ Mr le maire, durant le conseil du 26 Novembre 2015, Mr BERGOUGNIOU nous reprochait l'utilisation de la Salle Frédéric Chopin. Au prétexte du manque de salle municipale et de l'importante demande de local des associations Salvétaines. En réponse à Mr BERGOUGNIOU et afin de ne pas nuire aux associations, je retirais ma demande de salle. Je rappelle, que vous m'aviez accordé la Salle Frédéric Chopin les Mercredis de 16 à 22H. Pour mémoire, cette demande était consécutive à mon courrier adressé à Mr le Préfet. Une année est maintenant largement passée, en conséquence, je vous saurais gré d'informer le conseil municipal du taux de remplissage des salles communales ainsi que les associations utilisatrices (Salle par salle). Naturellement, nous prêterons une attention particulière à la Salle Frédéric Chopin.

Dans la mesure où nous n'avons toujours pas reçu, bien que systématiquement demandé, un écrit de votre part confirmant votre décision de ne pas utiliser la salle mise à votre disposition, votre créneau est resté réservé dans les plannings de 2016.

Cependant, depuis la mi-novembre, cette salle est proposée à l'association « ABC, troubles de l'apprentissage de 14h à 18h, empiétant ainsi sur votre créneau qui démarre à 16h.

Merci donc de nous confirmer par écrit votre souhait de ne pas occuper cette salle.

S'agissant du bilan d'occupation des salles, celui-ci n'a pas été élaboré, cependant vous êtes libre de venir en mairie pour consulter les plannings.

3/ Mr le maire, un tract de l'ANACR a été distribué courant Octobre dans les foyers Salvétains. Ce tract fustigeait un ministre de notre gouvernement (Mr MACRON). Ministre actuellement démissionnaire et candidat aux élections présidentielles. Je ne veux surtout pas remettre en cause la liberté d'expression et les choix politique du président local de l'ANACR. Par contre, je m'associe à de nombreux salvétains et vous fait part de mon mécontentement relatif à l'utilisation d'une association Salvétaine à des fins de propagandes politiques. Merci, d'informer le conseil de votre point de vue à ce sujet. Avez-vous informé le bureau de cette association du manque d'éthique dans cet agissement ?

Tout d'abord, il est à préciser que cette question dépasse largement le cadre des questions orales, au sens de l'article L2121-19 du CGCT qui stipule que celles-ci doivent être liées à des affaires strictement communales.

Cependant, nous pouvons affirmer que contrairement à certaines communes gérées par vos « amis politiques » des Républicains, nous n'avons aucunement l'intention d'imposer la neutralité aux associations de droit privé, ni de les empêcher d'interagir dans le débat public. Et qu'en agissant de la sorte, nous sommes conformes aux principes constitutionnels et de droits humains qui érigent la liberté d'association et d'expression en principes supérieurs.

Si cette publication de l'ANACR vous heurte, nous vous invitons à contacter directement ses auteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.